

STÉPHANE PERRIER

LA FRANCE AU MIROIR DE L'IMMIGRATION



le débat
Gallimard

LA FRANCE
AU MIROIR DE L'IMMIGRATION

STÉPHANE PERRIER

LA FRANCE
AU MIROIR
DE L'IMMIGRATION

le débat

Gallimard

Couverture :
Illustration © Aline Bureau (détail).

© *Éditions Gallimard, 2017.*

INTRODUCTION

En dépit de certaines apparences, l'immigration ne constitue pas le principal sujet de cet ouvrage. Ce dont il est essentiellement question, c'est la crise interne à la nation française, une crise tout à la fois politique et morale, une crise de notre projet républicain aussi bien que de notre identité collective.

Qu'en sera-t-il demain de la France ? Cette interrogation banale nous obsède toujours davantage. Elle a de longue date envahi les conversations. Elle accroît son emprise sur les œuvres de l'esprit. Présente à l'état latent comme arrière-fond, un rien suffit à la jeter soudain en pleine lumière. Quoiqu'elle se déploie sur tous les tons, du plus détaché au plus grave, elle nous parvient ordinairement d'une voix angoissée dont la colère semble s'épuiser dans le sentiment d'une irréductible impuissance. « Où allons-nous ? » signifie alors : « Où descendons-nous ? »

Cette dépression collective a de quoi étonner. Notre pays se range parmi les premières puissances du monde. Dans d'innombrables domaines, il se distingue par son dynamisme et son inventivité. La richesse de sa culture et la beauté de ses paysages recueillent une adhésion générale. Ses valeurs sont universellement admirées. Tout pourrait

par conséquent nous sourire. Et pourtant, d'abord imperceptiblement, puis lentement, très lentement, on dirait presque paisiblement, un profond malaise s'est répandu dans nos consciences, jusqu'à devenir l'une des caractéristiques de notre peuple.

L'élection d'un jeune président nimbé d'enthousiasme, obtenue à la barbe des partis installés, nous a certes tirés de la pesante atmosphère dans laquelle s'achevait le quinquennat précédent. L'attente le dispute désormais à la résignation. Il serait cependant naïf de croire que le malaise national s'est résorbé.

La variété de ses symptômes permet de l'appréhender sous de multiples angles, de l'éducation aux institutions en passant par l'économie. Le point de départ, ici, sera la question de l'immigration. Pourquoi ce choix, demandera-t-on, alors que tant d'autres défis nous requièrent? Cela ne reviendrait-il pas à suggérer que l'immigration domine tout, voire que tout s'y résume?

Telle n'est absolument pas la thèse défendue au long de ces pages. Si l'immigration forme la pierre d'angle du raisonnement, ce n'est pas pour lui prêter un rôle causal, ni même pour lui donner la primauté parmi les enjeux contemporains, mais parce qu'elle nous tend un formidable miroir. Quand on l'envisage dans toutes ses implications, on voit paraître la France telle qu'elle vit et se pense aujourd'hui. C'est comme une bobine que l'on déroule. Les politiques qui ont accompagné l'évolution des flux migratoires et les discours qui ont prétendu en rendre compte, les actes et les passivités, les mots et les silences, en somme notre rapport à l'immigration dans son ensemble, illustrent à la perfection la crise où s'est enfoncé notre pays – et à un degré moindre notre continent, en tout cas sa partie occidentale, le cœur historique de l'Union européenne.

À cela s'ajoute un élément conjoncturel. Notre approche de l'immigration est brouillée par les réactions passionnelles qu'elle suscite et les exploitations politiciennes auxquelles elle donne lieu, tandis que son caractère hautement sensible exigerait qu'elle ne soit traitée qu'avec retenue. C'est ainsi faire œuvre utile que de l'examiner sereinement, dans un double souci de rigueur et de bienveillance, en s'efforçant de se mettre à la place des uns et des autres afin de rendre justice à chacun.

Au demeurant, la motivation de cet ouvrage est civique autant qu'intellectuelle. Son but est de contribuer à la réflexion sur les moyens de surmonter nos difficultés présentes. L'analyse y est donc tout entière tournée vers l'action : elle se veut une tentative de comprendre ce qui est, mais aussi, et plus encore, un appel à déterminer ce qui sera.

PREMIÈRE PARTIE

« Notre siècle est le vrai siècle de la critique ; rien ne doit y échapper. En vain la religion avec sa sainteté, et la législation avec sa majesté, prétendent-elles s'y soustraire : elles ne font par là qu'exciter contre elles-mêmes de justes soupçons, et elles perdent tout droit à cette sincère estime que la raison n'accorde qu'à ce qui a pu soutenir son libre et public examen. »

KANT,
Critique de la raison pure

Le changement de nature de l'immigration

Durant les dernières décennies, notre politique d'immigration a consisté à laisser se développer des flux tels que, l'ensemble des protagonistes fussent-ils irréprochables, la multiplication des problèmes n'en serait pas moins inévitable.

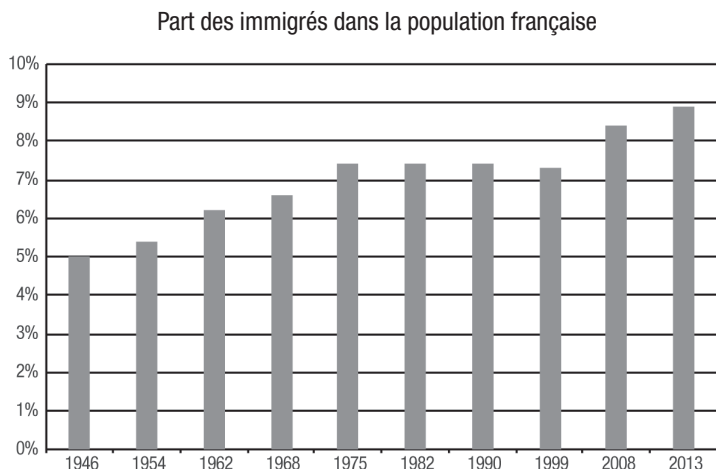
Il ne s'agit pas de soutenir que les immigrés, pris en bloc, ne s'intégreraient plus. Fort heureusement, cette évolution intime, aussi belle que mystérieuse, par laquelle un individu se mêle à un peuple qui n'était pas le sien à l'origine, et que rien, souvent, ne le prédisposait à rejoindre, se poursuit dans bien des cas, peut-être même dans la majorité des cas, parfois avec un éclat qui ne le cède en rien aux époques précédentes. Chacun pourrait sans doute, puisant dans les seuls souvenirs de sa vie quotidienne, amonceler à l'envi les exemples.

Cependant, ces réussites perdurent *malgré* notre politique d'immigration, qui oppose de violents vents contraires aux meilleures volontés. Il est difficile, en effet, d'en imaginer une moins propre à favoriser la cohésion nationale.

LES FLUX D'IMMIGRATION

Commençons donc par décrire notre régime migratoire.

Les flux d'immigration ont connu trois périodes distinctes depuis 1945 : une période d'immigration massive pendant les Trente Glorieuses, une période d'immigration modérée entre le milieu des années 1970 et la fin des années 1990, enfin une nouvelle période d'immigration massive, qui est toujours en cours.



Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE.

Ce découpage transparaît nettement dans l'évolution de la part des immigrés dans la population française : elle

était passée de 5 % en 1946 à 7,4 % en 1975, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,36 % ; elle est demeurée stable entre 1975 et 1999 ; elle est passée de 7,3 % en 1999 à 8,9 % en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,43 %.

Nous ne disposons pas de chiffres harmonisés concernant les entrées annuelles, mais les ordres de grandeur correspondent. Un consensus se dégage pour estimer que, après avoir atteint leur plancher dans les années 1980, elles ont recommencé à croître durant la décennie suivante, avec une accélération au tournant du millénaire : elles sont passées d'environ 100 000 au milieu des années 1990 à environ 200 000 au début des années 2000, avant de se stabiliser à ce niveau.

Ce serait toutefois manquer l'essentiel que de s'en tenir là.

Trois changements majeurs sont en effet intervenus en l'espace d'un demi-siècle. Les deux premiers se sont enclenchés dans les années 1960 : le développement de l'immigration familiale et la forte augmentation de l'immigration extra-européenne. Le troisième, qui résulte de la conjonction des deux autres, a démarré dans les années 1990 : l'essor d'une immigration familiale d'un nouveau genre, via ce que l'on pourrait appeler les mariages « faussement binationaux » – un enfant d'immigré de nationalité française s'unit à un ressortissant du pays dont ses parents sont originaires.

L'IMMIGRATION FAMILIALE

Le développement de l'immigration familiale constitue un événement capital, car il démultiplie, et même *transforme*, l'impact de l'immigration sur la composition à long terme du peuple français.

Si un immigré vient seul en France et en repart un jour, même après plusieurs décennies, si même un immigré venu seul en France y réside sans enfants jusqu'à son décès, sa présence n'a qu'un impact *temporaire* sur la composition du peuple français. Si un immigré venu seul en France fonde une famille avec un conjoint français, l'impact sur la composition du peuple français est *définitif*, mais *insignifiant*, puisque le mélange s'opère naturellement. En revanche, si un immigré fonde une famille en France avec un ressortissant de son pays, l'impact sur la composition du peuple français est à la fois *définitif* et *significatif*: au flux d'immigration s'ajoute la naissance en France d'enfants d'origine exclusivement étrangère.

En l'absence de données sur les naissances de parents immigrés¹, on peut se faire une idée du développement de l'immigration familiale en examinant l'évolution du pourcentage de naissances de parents étrangers.

Les chiffres les plus anciens ne concernent que les mères: le pourcentage de naissances de mère étrangère, qui avait fluctué entre 2,5 % et 3,5 % de 1946 à 1958, a alors entamé une soudaine croissance, pour atteindre 6 % en 1965. À partir de cette date, les statistiques publiques recensent les

1. L'INSEE recense depuis 1977 le lieu de naissance des parents, mais on peut être né français à l'étranger.

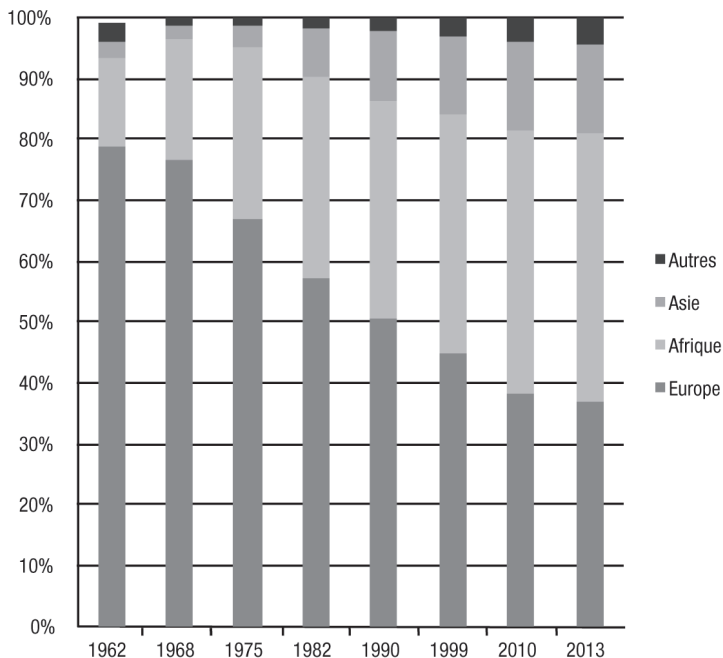
naissances de deux parents étrangers : leur pourcentage est passé de 5,5 % en 1965 à plus de 9 % entre 1976 et 1985, avec un pic à 9,9 % en 1983. Une décrue s'est produite jusqu'au milieu des années 1990, le pourcentage tombant à 6,5 % en 1997 ; il a ensuite gravité autour de 7 % jusqu'en 2010, avant de recommencer à croître rapidement : il atteignait déjà 8,6 % en 2015.

À l'aune de ces chiffres, on mesure à quel point il est superficiel, et même trompeur, d'appréhender l'immigration sous le seul angle des flux. En 1958, alors que la part des immigrés dans la population française augmentait depuis une décennie, le pourcentage de naissances de deux parents étrangers était inférieur à 3,3 %, puisque tel était le pourcentage de naissances de mère étrangère ; en 1985, alors que la part des immigrés dans la population française était stable depuis une décennie, le pourcentage de naissances de deux parents étrangers atteignait 9,1 %. Même en 1997, alors que le pourcentage de naissances de deux parents étrangers achevait son cycle de baisse, il demeurait supérieur à ce qu'il avait été tout au long des années 1950 et 1960.

L'IMMIGRATION EXTRA-EUROPÉENNE

Parallèlement au développement de l'immigration familiale, l'immigration extra-européenne a fortement augmenté.

En 1962, les Européens représentaient 79 % des immigrés résidant en France. En 2013, ils n'en représentaient plus que 37 %. Dans l'intervalle, la part des Africains était passée de 15 % à 44 % et celle des Asiatiques de 2 % à 15 %.

Répartition des immigrés résidant en France
selon le continent de naissance

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE.

Concernant les flux d'immigration récents, il existe d'importantes divergences entre l'INSEE et l'INED, mais l'immigration extra-européenne demeure majoritaire même selon l'estimation la plus basse : 54 % des entrées en 2012¹. Elle est par ailleurs prépondérante dans les naissances de

1. INSEE Première, n° 1524, novembre 2014.

deux parents étrangers : en 2014, 80 % d'entre elles avaient été le fait de deux parents ressortissants de pays extérieurs à l'Union européenne¹.

UNE NOUVELLE IMMIGRATION FAMILIALE

La première vague d'immigration familiale extra-européenne a en outre entraîné, après une génération, soit dans les années 1990, l'essor d'une immigration familiale d'un nouveau genre, via les mariages « faussement binationaux ».

À cette époque, l'immigration familiale extérieure à l'Union européenne s'est à la fois accrue et diversifiée. D'une part, le nombre d'entrées annuelles a triplé : il est passé de 33 000 en 1998 à 117 000 en 2003, avant de se stabiliser autour de 100 000 à partir de 2007. D'autre part, le principal motif d'immigration familiale est devenu le lien familial avec un Français, c'est-à-dire au premier chef le mariage : le nombre annuel de titres de séjour délivrés est passé de 16 000 en 1998 à 61 000 en 2003, avant de stabiliser autour de 50 000 à partir de 2007².

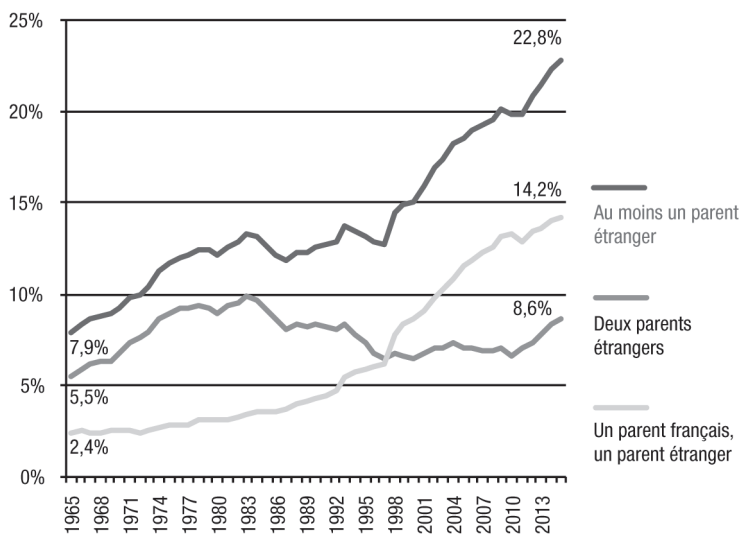
Le pourcentage annuel de naissances d'un parent français et d'un parent étranger a lui aussi enregistré une croissance spectaculaire : alors qu'il n'était passé que de 2,4 % à 4,3 % entre 1965 et 1990, il est passé de 4,3 % à 6,2 % entre 1990

1. Il faut certes ôter à ce pourcentage les naissances de deux parents européens ressortissants de pays non membres de l'Union européenne, mais leur poids est marginal (voir le tableau « Nés vivants selon la nationalité détaillée des parents et leur situation matrimoniale » de l'INSEE).

2. Chiffres arrondis d'après ceux de l'INED.

et 1997 et de 6,2 % à 12,3 % entre 1997 et 2007 ; il s'établissait à 14,2 % en 2015. Au total, plus d'un nouveau-né sur cinq a désormais au moins un parent étranger.

Part des naissances d'au moins un parent étranger



Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE.

L'augmentation du pourcentage de naissances mixtes tient certes, pour une part, à une évolution sociale : la banalisation des voyages, de l'expatriation professionnelle et des études à l'étranger a rendu plus fréquentes les unions binationales. Cette évolution n'explique pas tout, cependant. L'augmentation du pourcentage de naissances mixtes tient également – et peut-être *majoritairement* – à l'essor des